



ARRETE N°2024-080-CIRC
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION

PLACE MICHEL VRIGNON – RUELLE « CREDIT AGRICOLE »

Le Maire

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R411.17 à R411.18; R411.21.1, R 411.25 à R 411.28;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;
Considérant la demande de Solutions Toitures Littoral 28 rue Eugène CHEVREUL 85180 LES SABLES D'OLONNE;
Considérant que des travaux doivent avoir lieu au 58 Avenue Georges CLEMENCEAU à LES ACHARDS, nécessitant le stationnement d'une nacelle et d'un camion, il convient par mesure de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1 :

Le 9 avril 2024, PLACE MICHEL VRIGNON ruelle près du Crédit Agricole :

- le stationnement sera interdit, excepté pour les véhicules affectés au chantier.



Article 2 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de Solutions Toitures Littoral.

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Maire de la Commune des ACHARDS, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie des Achards, La Directrice Générale des Services de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Solutions Toitures Littoral.

A Les Achards, le 27/03/2024

Le Maire,

Michel VALLA.

